

La Ville de Vernier attend donc que le Service cantonal de géologie, sols et déchets (office cantonal de l'environnement ci-après GESDEC) se prononce afin d'établir des directives opérationnelles dans notre canton, cette taxe au sac d'emballage plastiques étant une première à Genève. Le GESDEC a indiqué le 2 septembre 2026 être en procédure d'analyse de l'ordonnance et de sa mise en application. Ainsi, les commerçants et fabricants d'emballages à usage uniques verniolans ne sont pas encore informés par la commune des nouvelles dispositions à prendre.

Enfin, une analyse des infrastructures communales est en cours pour la mise en place de ces installations, notamment par des visites de terrain et avec l'appui de RecyPAC avec qui le service de l'environnement urbain est en étroite communication. Une adaptation du règlement communal suivra en fonction des mesures prises.

La question écrite QE 078 – 26.09 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif



Vernier, le 28 septembre 2026